

Produire la recherche, produire des chercheur·ses : conditions et contraintes de réalisation des doctorats en sciences humaines et sociales

Compte-rendu de la session thématique
Congrès de l'Association Française de Sociologie - Lyon, 2023

Sommaire

Argumentaire.....	2
<i>Communications. Comment objectiver les conditions matérielles de réalisation des doctorats et les trajectoires des chercheur·ses en SHS ?.....</i>	5
Accompagner un parcours de l'entre-deux : le rôle des encadrant.e.s de thèses en CIFRE	5
Les déterminants de la précarité des doctorant·es	7
Quelles enquêtes pour mieux défendre les droits des chercheur·ses précaires?	7
Pourquoi et comment encadrer des thèses ? Premiers résultats d'une enquête sur les sciences juridiques	9
<i>Discussion sur la production d'enquêtes sur le doctorat: objets, pratiques d'enquête et projets de recherche.....</i>	13
Enquêter sur le doctorat : objets et pratiques de recherche	13
Exemples de projets de recherche identifiés	14
<i>Annexe - exemples de projets de recherche réfléchis à l'occasion de la session thématique.....</i>	15
Projet 1 – La “culture de la souffrance en doctorat ».....	15
Projet 2 - le métier de doctorant·e.....	15

Coordinateur·rices :

Tatiana de Feraudy, Université Paris 1, CESSP
Antoine Gaboriau, EHESS, CESPRA
Julien O'Miel, Université de Lille, CERAPS

Contributeur·rices :

Bureau de l'ANCMSP
Florence Ihaddadene (CURAPP-ESS)
Guillaume Petit, Université Paris 1, CESSP
Louise Lacoste (IDHES)
Luc Sigalo-Santos (LEST)
Marianne Le Gagneur, EHESS, Iris-Cresppa
GTM

Marie Loison (Printemps)
Olivia Foli (GRIPIC, LISE et LEST)
Pierre Bataille (LaRAC)
Pierre Mercklé (Pacte)
Victoria Brun, Mines Paris, CSI
Vincent Lebrou (CRJFC)
Yves Mirman, ENS Lyon, Triangle

Argumentaire

L'objectif de cette session thématique était d'interroger les modalités de production de la recherche en sciences humaines et sociales dans le cadre doctoral et ses éventuelles évolutions. Nous souhaitions aborder cet objet à partir de la question suivante : qu'est-ce qui contraint, conditionne ou détermine la réalisation de la recherche en doctorat ? Nous pensions donc la contrainte de manière large, qu'elle soit d'ordre pratique (financement de la recherche, dépendance financière, précarité...) ou symbolique (positionnement scientifique, exigences théoriques du laboratoire...). Ces deux dimensions se combinent, et renvoient à des éléments objectivables (formation doctorale, évaluation...) ou subjectifs (perception par les doctorant·es des attentes liées à leur travail et au recrutement, de la définition de ce qui fait la qualité de la recherche...). Ce questionnement suppose de s'intéresser à la fois aux dispositions des doctorant·es en sciences humaines et sociales, en interrogeant leur origine sociale et leurs trajectoires, ainsi qu'aux conditions pratiques de réalisation de leur recherche.

Cette thématique nous paraissait importante pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la question épistémologique de ce que les conditions de production de la recherche font à la recherche produite est une question centrale de la sociologie – l'objectivation participante¹ à laquelle se soumettent parfois individuellement les chercheur·ses ne permet pas de faire l'économie d'une approche collective. La reconnaissance d'une hétéronomie presque intrinsèque à la production des savoirs² oblige à s'interroger sur les formes visibles ou non, conscientes ou non d'imposition de cadres de pensée et d'épistémologies par les différents acteurs et actrices impliqués dans et concernés par la recherche en sciences humaines et sociales.

Ensuite, les conditions de réalisation des doctorats et les carrières des chercheur·ses semblent évoluer rapidement, avec par exemple la baisse du nombre d'inscriptions, toutefois moins importante que la baisse du nombre de postes pérennes³; la privatisation croissante du financement et de l'encadrement des thèses dans un contexte de baisse des financements structurels⁴; le renforcement d'un mode de fonctionnement de la recherche « par projet » et la transformation des conditions d'emploi qui y sont associées⁵; les mutations des lieux d'enseignement et de recherche, liées à la concentration universitaire mais aussi au contexte de (post)pandémie; une transformation du sens donné au diplôme de doctorat, centré sur l'excellence et l'esprit d'entreprendre⁶; ou encore de nouvelles contraintes symboliques et matérielles pesant sur l'indépendance de la recherche⁷.

Si ces évolutions sont souvent annoncées et dénoncées, il nous semble qu'à l'exception d'enquêtes locales, ponctuelles ou sectorielles, notre travail de recherche ne prend pas assez en compte les spécificités de la recherche en doctorat. De nombreux travaux, plutôt sous la forme de monographies, explorent ainsi une des questions que nous souhaitions soulever lors de cette session thématique : celle des conditions de production de la recherche lorsque la recherche est financée par des organisations ou « partenaires » externes à l'ESR. Ces travaux peuvent concerner des doctorant·es ou, plus fréquemment, des chercheur·es titulaires en situation de « recherche embarquée »⁸. Cependant, il manquait un travail sur la manière dont les différentes contraintes

¹ Bourdieu, P., 2003, L'objectivation participante, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, p.43-58.

² Bensaid, D., 2009, Faut-il défendre l'Université ? Entre contraintes marchandes et utopie académique, *Contretemps*, n°3, nouvelle série.

³ ANCMSP, 2022, *Bilan des recrutements CR CNRS 2021 en sections 36 et 40*, p. 31.

⁴ de Feraudy, T., Gaboriau, A., Petit, G., Thyraud, A., 2021. *Faire une thèse en Cifre en Sciences Humaines et Sociales*, 66p.

⁵ Barrier J., 2011, « La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 53 - n° 4 | Octobre-Décembre 2011.

⁶ Frances, J., 2013. *Former des producteurs de savoir : Les réformes du doctorat à l'ère de l'économie de la connaissance*. Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

⁷ Le procès des données. (2022). *Genèses*, (129).

⁸ Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Mabi, C., 2016. Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ?, *Participations*, 16 (3), 517 ; Alam, T., Gurruchaga, M., O'miel, J., "Science

identifiées pèsent différemment sur les doctorant·es, dont le statut professionnel comme social les place dans une position d'incertitude et de domination, voire de souffrance⁹, en particulier dans le contexte des SHS où les acteur·rices sociaux sont plus à même de remettre en cause ou en discussion des résultats scientifiques¹⁰.

C'était ce qu'avaient cherché à faire, entre 2019 et 2020, les doctorant·es et docteur·es qui ont mené une enquête sur les trajectoires, les conditions de travail et les modalités de production de la recherche en Cifre en sciences humaines et sociales¹¹. Le rapport de recherche publié présente les contraintes auxquelles font face les doctorant·es en termes de dépendance matérielle vis-à-vis de leur employeur et de distance au monde académique. Il interroge les capacités inégales de ces doctorant·es à répondre aux injonctions qui pèsent sur leur travail, c'est-à-dire plus simplement leur pouvoir inégal de négociation, construit avant et pendant le doctorat par différentes modalités de socialisation au monde professionnel et académique. Ces marges de manœuvre sont difficiles à négocier, consistant parfois à jouer un financeur contre un autre ou à arbitrer entre une publication "one shot" et le maintien de l'accès au terrain de l'employeur¹².

L'objectif des auteur·rices du rapport était notamment de se demander si, dans un contexte où des modalités de recherche partenariale, impliquant le plus souvent un financement privé des doctorats, sont de plus en plus fréquentes et encouragées, on pouvait considérer la Cifre (l'une des modalités principales de réalisation de thèses avec un financement privé) comme une thèse « comme une autre ». Ceci pouvait signifier : est-ce une modalité de réalisation de doctorat qui embauche les mêmes doctorant·es que celles et ceux qui réalisent des thèses avec un autre type de financement ? Est-ce que la recherche produite en Cifre et les chercheur·ses produit·es par la Cifre sont comparables aux produits d'autres modalités de réalisation des doctorats ? Est-ce qu'une Cifre forme aux métiers de l'ESR et rend possible une carrière académique, ou est-ce qu'elle dirige fortement les docteur·es vers des carrières dans le secteur privé ? Répondre à toutes ces questions était cependant malaisé, puisque les enquêtes permettant d'établir ces comparaisons n'existaient pas, et n'existent toujours pas à ce jour. Par ailleurs, le référentiel d'une recherche doctorale publique, financée et autonome qui servirait de base de comparaison pour juger des évolutions actuelles est tout simplement loin d'avoir jamais constitué la norme concrète du milieu doctoral en SHS. La catégorie Cifre semble d'ailleurs elle aussi devoir être affinée si l'on souhaite évaluer finement les contraintes, conditions et déterminants de la recherche doctorale.

Une seconde question que cette ST souhaitait aborder est celle qui animait, depuis 2020, l'équipe de doctorant·es et docteur·es qui a organisé le séminaire intitulé « La recherche sous contraintes » et la journée d'études du même nom en avril 2022. Les différentes séances de ce travail ont permis de rassembler une communauté de chercheur·ses qui adoptent une approche réflexive sur les formes d'intéressement qui peuvent contraindre leur rapport au terrain et à la recherche. Leurs résultats commencent à esquisser un rapprochement entre la réflexivité nécessaire du fait de l'engagement du chercheur ou de la chercheuse sur le terrain, commune à toutes les enquêtes en sciences sociales, et la réflexivité nécessaire du fait de contraintes spécifiques liées au statut des chercheur·ses, à leurs inscriptions organisationnelles et scientifiques.

Les journées d'étude d'avril 2022 ont notamment mis en question la manière dont les expériences-frontières de recherche-action peuvent faire l'objet de stratégies de valorisation diverses, elles-

de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique." *Sociétés contemporaines*, no. 87 (October 18, 2012): 155–73

⁹ Poulin, I. (dir.), 2022. Récits d'outre-thèse, Quelle place dans le monde pour les docteur·es en Humanités ?, *Essais*, Hors-série 7.

¹⁰ Perrin-Joly, C., 2010. De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche, *SociologieS*, §36.

¹¹ de Feraudy, T., et al., 2021. *Faire une thèse en Cifre...*, op.cit.

¹² Surubaru A., 2022. La recherche en sciences sociales à l'épreuve des chaires industrielles. Quand les contraintes ne viennent pas (seulement) d'où on les attend, in Aldrin P., Fournier, P., Geisser, V., Mirman, Y. *L'enquête en danger : vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Dunod, 111-126.

mêmes contraignant l'action des chercheur·ses ; souligné les spécificités des contextes de réalisation de la recherche en termes d'inscription organisationnelle (entreprises traditionnelles ou start-ups, associations et fondations, institutions politiques et administrations...) ; esquissé les contraintes et apports des différentes méthodes d'enquête dans ces contextes ; et bien entendu analysé les positions des chercheur·ses face à leur objet (notamment dans le cas d'engagements militants).

Ces deux efforts de recherche n'épuisaient pas les facteurs susceptibles de contraindre, conditionner ou déterminer l'exercice du doctorat, qui demeuraient peu étudiés. Il s'agissait de dépasser d'abord la concentration des enquêtes uniquement sur les situations de recherche "partenariale" pour s'intéresser aux différentes modalités de financement d'un doctorat. Nous souhaitions également nous intéresser spécifiquement au doctorat pour comprendre ce que ce statut, dans la diversité des formes qu'il prend, fait à la recherche et à la formation des chercheur·ses.

Enfin, il fallait élargir la focale pour prendre en compte les différentes formes de contrainte et d'encadrement, mais aussi de soutien ou d'orientation, qui peuvent peser sur la production de la recherche doctorale à travers notamment la socialisation aux métiers de la recherche. Que ce soient les directions de thèse, les écoles doctorales, les jurys de thèse, le CNU ou encore les jurys de recrutement, ces institutions n'ont pas encore fait l'objet de recherches spécifiques qui auraient vocation à mettre au jour leur rôle dans la construction sociale d'un « bon doctorat » et donc des contraintes censées permettre son obtention (à l'exception d'une enquête en cours sur l'encadrement des thèses¹³). D'un autre côté, les formes de socialisation par les pairs (séminaires et ateliers doctoraux, associations et collectifs d'entraide doctorale, mais aussi associations et expériences militantes de l'ESR, par exemple) sont souvent analysées de manière isolée par rapport au reste de la carrière doctorale.

L'équipe d'organisation de cette session thématique souhaitait poursuivre ces réflexions à travers deux temps distincts, le premier devant servir à faire le bilan des enquêtes passées, le second devant permettre de commencer à co-produire un protocole d'enquête commun et accessible sur les conditions de production des doctorats en sciences humaines et sociales en France. Le protocole devrait être applicable autant aux recherches co-financées avec le secteur privé (une partie des Cifre, doctorat de droit privé) qu'aux recherches financées par contrats doctoraux universitaires ou par des moyens moins formalisés (missions d'enseignement, doctorat en parallèle d'un emploi à temps complet ou partiel). Il devait aussi permettre d'intégrer les périodes « post-financement » qui caractérisent souvent les fins de thèse (les dispositifs de financement durant le plus souvent trois ans, pour une moyenne de durée des thèses de cinq années) et les modes de financement ponctuels (bourses de fin de thèse, de terrain, etc.). Enfin, il devait pouvoir permettre de prendre en compte les doctorats réalisés dans différents types d'établissements (universités, « grandes écoles »...) et en co-tutelle. Notre programme de recherche visait à mettre en perspective les moyens de la recherche (caractéristiques sociales, cadre, financement, réseaux...) et ses fins (production, débouchés, trajectoires...) afin d'explicitier des causes et effets structurels sur la formation doctorale, les différents types de carrières scientifiques et les cadres de production et d'application des connaissances en sciences humaines et sociales.

Plus concrètement, l'objectif de la session thématique était d'amorcer la constitution d'un groupe de recherches et l'écriture d'un programme sur la production de la recherche et de chercheur·ses en doctorat, sous la forme d'un ensemble de projets de recherche (objet/thème, questions de recherche, méthodes, calendrier, moyens) articulés dans un programme cohérent et permettant de construire une réponse à des appels à projets.

¹³ Sigalo Santos, L., Lebrou, V., 2023, « Qui dirige les thèses ? Pour une ethnographie de la mise en œuvre des réformes contemporaines de l'encadrement doctoral », Communication au colloque *La division politique du travail*, 17 février 2023, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Communications. Comment objectiver les conditions matérielles de réalisation des doctorats et les trajectoires des chercheur·ses en SHS ?

Durant les deux sessions de la session thématique, quatre binômes ont présenté les enjeux politiques, scientifiques et méthodologiques auxquels ils et elles ont été confronté·es pour la réalisation d'enquêtes sur les conditions de production de la recherche en doctorat en France. Les présentations ont été suivies d'une discussion collective.

Accompagner un parcours de l'entre-deux : le rôle des encadrant.e.s de thèses en CIFRE

Florence Ihaddadene (CURAPP-ESS, UPJV), Olivia Foli (GRIPIC, LISE, LEST).

En résumé : les intervenantes soulignent la situation de tension entre identités professionnelles de doctorant·e et de salarié·e, qui se traduit de manière matérielle et symbolique (gestion du temps de travail, injonctions contradictoires, non-reconnaissance). Elles abordent le fait que la situation d'(in)subordination varie en fonction des dispositions, mais que l'enjeu de la socialisation académique est central, ce qui suppose de repenser les dispositifs d'accompagnement. Au niveau de l'encadrement, des concurrences entre directeur.rice et tuteur.rice peuvent aussi survenir, et posent la question des recours éventuels pour le ou la doctorant.e (droit du travail, rôle du ou de la DT, du CST, du laboratoire, de l'ED, des syndicats...).

La présentation s'appuie sur deux journées d'études organisées à Nanterre en avril 2022 (« La recherche sous contraintes »), qui elles-mêmes faisaient suite à un séminaire organisé depuis 2020 à l'IDHE.S. Il s'agissait de penser la recherche réalisée en CIFRE en évoquant, comme en miroir, d'un côté la subordination, comme forme de contrainte et de l'autre l'insubordination comme une forme de réappropriation de son travail et de résistance.

Au cours de la table-ronde de clôture, animée par Olivia Foli et tenue à huis clos, des doctorant.e.s et des enseignant.e.s-chercheur.e.s (dont certain.e.s dirigent des thèses) ont débattu du rôle des encadrant.es de thèses en CIFRE. Deux axes semblaient structurer la discussion : la tension dans une position entre-deux et les dispositifs potentiels d'accompagnement des doctorant.es en CIFRE. L'objectif de cette présentation est autant d'évoquer ce qui est ressorti de cette discussion que de souligner les angles morts de la recherche, qui sont autant de pistes pour des analyses ou un travail collectif ultérieur.

1. Les tensions dans l'entre-deux:

Le séminaire et les journées d'études étaient d'abord organisés par des doctorant.es qui constataient, dans la réalisation de leurs thèses en CIFRE, des tensions qu'ils et elles ne semblaient pas partager avec leurs collègues doctorant.es allocataires. La thèse en CIFRE peut être source de mal-être au travail (gestion du temps, injonctions paradoxales, non reconnaissance). Les contraintes de l'entreprise ou association génèrent des attentes qui ne correspondent pas aux exigences de l'exercice de la thèse. Les doctorant.es CIFRE se décrivent souvent comme livré.es à elles et eux-mêmes, avec des sociabilités entre laboratoires et entreprises qui peuvent être inégales mais aussi contradictoires. Les entreprises ou associations peuvent limiter le champ de la recherche, notamment en cas de sociologie critique : ce qui a été contractualisé, c'est le projet de recherche et il est fréquent que les employeurs considèrent comme un dû la réalisation de cette thèse. Au niveau de la production de la recherche elle-même, il faut distinguer le cas d'un employeur intéressé, où le risque est celui du contrôle de la recherche, et celui d'un employeur non-intéressé, où le risque est celui d'une dévalorisation du travail de recherche.

La Cifre peut être une ressource pour l'accès au terrain, et pour une ethnographie embarquée. Cependant, le lien de subordination qui s'insinue dans la réalisation de ces thèses est souvent considéré comme une contrainte supplémentaire, imposant notamment un agenda court-termiste aux doctorant.es. Il y a déjà une forme de culture de la souffrance en thèse, qui s'accroît dans la thèse en CIFRE avec l'idée que l'accès au terrain « mérite » qu'on s'implique même si cela suppose de la souffrance dans une relation professionnelle. Enfin, la relation de subordination peut en plus être reproduite avec le ou la directeur.ice de thèse.

L'un des enjeux et un angle mort de l'organisation des laboratoires et des écoles doctorales, est la mise à distance des doctorant.es CIFRE des logiques proprement universitaires, de la socialisation académique (situation un peu semblable à celle des étudiant.es salarié.es, qui a été analysée par ailleurs). Mais c'est aussi la forme d'externalisation de la recherche publique, dans un contexte d'économie de la pénurie, que suppose la CIFRE. De fait, l'institution universitaire est souvent absente de cette expérience de la CIFRE, d'où le questionnement sur les dispositifs d'accompagnement.

2. Dispositifs d'accompagnement

Quel est le rôle des directeurs et directrices de thèse dans l'expérience de la CIFRE ? Il peut y avoir une forme de concurrence entre encadrement de la thèse et encadrement de la mission salariée. Pour certain.es encadrant.es, le temps de la contractualisation est particulièrement important pour se positionner. A l'IDHES (Univ. Paris Nanterre), une convention type a été élaborée à partir de l'expérience de plusieurs CIFRE et directions de CIFRE pour éviter certains écueils (autour de la propriété des données, de la répartition du temps entre recherche et mission salariée). De façon générale, la question du droit du travail est très peu posée. Quel est le rôle de l'institution universitaire pour le faire respecter ? Quel recours aux syndicats (ça peut être une piste de recherche) ?

Une autre question est celle du rôle des comités de suivi de thèse dans ces CIFRE ? Il est finalement très peu question de travail réel lorsque l'on parle de la réalisation de la thèse. L'espace de discussion ouvert par les comités de suivi de thèse semble porter essentiellement sur les sujets académiques plutôt que sur les situations de travail vécues. En outre, lorsqu'elle survient, la souffrance du doctorant.e ne s'y dit pas toujours, d'autant que les membres du comité sont potentiellement de futurs collègues ou de futurs membres du jury.

Enfin, en matière de représentation sociale, ces doctorant.es sont entre la position de chercheur.se et celle de salarié.e. La première est plus difficile à tenir quand les espaces d'intégration se situent surtout en entreprise : le sentiment d'appartenance au monde académique, la capacité d'affirmer une manière de faire, est nécessaire pour s'approprier cette position. Quant à celle de salarié.e, la mesure de la valeur en entreprise étant en partie liée au salaire, il y a un travail à faire là-dessus. On peut se poser la question du rôle de l'ANRT et de ses moyens, notamment humains, et de la capacité des personnels à saisir les particularités d'une thèse en SHS.

3. Pistes d'actions ou ouvertures pour des travaux scientifiques ultérieurs

- Comment créer du collectif au sein du laboratoire ou de l'école doctorale quand les doctorant.es CIFRE sont de fait mis.es à distance par le salariat ?
- Quelle place des CIFRE dans les projets de recherche collectif ? La thèse CIFRE est-elle plus contrainte sur le sujet que la thèse en allocation doctorale ?
- La négociation du contrat se fait en partie par le directeur de thèse. Quelle formation des encadrant.es sur cette question ? Quelle possibilité de mettre en commun ? Quid de l'échange entre encadrants au sein des écoles doctorales ?

- Il serait utile d'avoir des retours d'expérience de direction de thèse, notamment des chercheurs et chercheuses titulaires d'une HDR qui ont fait une thèse CIFRE. Comment cela peut-il influencer sur leurs pratiques d'encadrement ?
- Enfin, quels recours possibles en cas de problème ? Syndical ? ANRT ? Double protection, droit du travail et statut étudiant.

Les déterminants de la précarité des doctorant·es

Ange Mariage (Pacte), Pierre Bataille (LaRAC), Pierre Mercklé (Pacte)

En résumé : une enquête sur les doctorant·es de l'UGA montre d'abord que 13 à 14% d'entre elles et eux sont en situation de précarité financière. Les déterminants principaux sont la durée de la thèse (et donc la discipline), le parcours migratoire, plus que le genre ou l'origine sociale – la crise COVID a aussi été un facteur aggravant. L'enquête se poursuit avec l'objectif de mieux travailler les différentes dimensions de la précarité (santé, logement, liens sociaux) et de comprendre l'impact de la précarité sur la réalisation du doctorat.

L'enquête sur la précarité est une enquête scientifique et non militante, émanant d'une commande du Collège des études doctorales de l'UGA et de la vice-présidence à la recherche. Elle visait à produire des résultats sur la précarité des doctorant·es qui fassent consensus à l'échelle de la communauté académique - en faisant appel, en interne, à des collègues spécialistes de la sociologie de l'enseignement supérieur, des approches longitudinales et du quanti. Elle est réalisée à partir des données d'Apogée et d'Adum.

En termes de précarité, le taux de précarité financière des doctorant·es de l'UGA s'établit autour de 13-14% (le chômage n'est pas pris en compte). Les déterminants de cette précarité sont l'année de thèse (multipliée par deux en 4^e année, et par deux en 5^e année), cela touche donc particulièrement les disciplines de SHS. La crise COVID a été un facteur aggravant (+2/3%), mais l'augmentation commence quelques mois avant la crise. Les effets de la discipline et du parcours migratoire (nationalité, début de thèse tardif) sont beaucoup plus importants que ceux du genre et de l'origine sociale "toutes choses égales par ailleurs". Le nombre de doctorant·es dirigé·es par le ou la directeur·rice de thèse a aussi un impact propre : au-delà de 4 thèses encadrées en parallèle, les chances d'exposition à la précarité financière sont beaucoup plus importantes.

Pour aller plus loin, il faudrait définir plus précisément la précarité, regarder les autres aspects (santé, logement, relations sociales), et mesurer les effets de cette précarité sur le déroulement de la thèse. Pour cela, il manque du temps et des données adaptées, notamment au niveau national, sur toutes les disciplines (les données APOGEE et ADUM au niveau national sont difficilement accessibles). La suite de l'enquête sera donc un questionnaire sur les autres dimensions de la précarité (3000 répondant·es à l'UGA), avec une campagne d'entretiens et l'organisation de focus groups.

Les résultats de l'enquête :

- un rappel des principaux points: <https://academia.hypotheses.org/48531>
- le rapport en PDF: https://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/etude-precarite-financiere-doctorants-2022-ced_1673968650341-pdf?ID_FICHE=1160134&INLINE=FALSE

Quelles enquêtes pour mieux défendre les droits des chercheur·ses précaires?

Bureau de l'ANCMSP

En résumé : l'ANCMSP, association qui défend les droits des chercheur·ses précaires et non-titulaires, notamment en science politique et en SHS, réalise plusieurs enquêtes sur les recrutements académiques. Les bilans annuels CNRS et MCF s'intéressent aux profils et parcours des auditionné·es et recruté·es, tandis que des enquêtes contextuelles permettent de produire par exemple des données sur la situation des vacataires. Cette activité de recherche est cependant chronophage et le bureau se pose la question de (1) à quels objets s'intéresser en priorité – « gagnants » (recruté·es) ou « perdants » (vacataires, précaires), recrutements ou conditions de travail/ discriminations, etc. ; (2) comment produire ces enquêtes alors que le bureau comporte peu de membres ; (3) quels sont les effets de cette objectivation des conditions de recrutement – en termes de pouvoir critique ou au contraire de renforcement des dynamiques dénoncées (exigences en termes de post-docs, internationalisation, sur-production académique, allongement de la « liste d'attente »...).

Créée en 1995, l'Association nationale des candidat·es aux métiers de la science politique (ANCMSP) est une association de défense des droits des chercheur·es précaires dans le domaine de la science politique et dans les disciplines proches. Elle est animée par un bureau constitué de 16 membres. L'association a vocation à lutter contre la casse du service public et pour l'amélioration des conditions de travail des non-titulaires. Sa liste de diffusion sert à collecter les informations relatives à l'actualité scientifique, à la politique de l'ESR et aux recrutements. Le bureau travaille aussi pour produire des données à partir des informations publiques sur les recrutements dans l'ESR, notamment en science politique et en sociologie, pour améliorer la transparence et le fonctionnement des procédures de recrutement.

L'association produit des enquêtes récurrentes et contextuelles. Le « Bilan CNRS », depuis 1999, utilise des données récoltées auprès des candidat·es auditionné·es en science politique. Ces rapports ont permis d'identifier une « file d'attente » (temps entre la soutenance et la première audition/ un éventuel recrutement) dont les effets, notamment sur le maintien des candidat·es dans l'ESR dans l'espoir d'être recruté·es, restent à analyser (existence d'une « date de péremption » scientifique ?). Le bilan objective aussi le parcours des auditionné·es (établissements de provenance et laboratoires demandés, par exemple) et leur capital académique (articles, ouvrages, type de revues de publication). Ces données constituent des indicateurs pour retracer les dynamiques de recrutement dans l'ESR et en faire la critique. Cependant, leur publication peut avoir pour effet de renforcer la préparation des candidat·es en fonction de critères qui témoigneraient de normes implicites de recrutement. Le bureau se demande donc si donner à voir les logiques de recrutement (et notamment l'inflation dans l'activité de publication) permet de les combattre ou a tendance à les renforcer.

Le « Bilan MCF », produit depuis le début des années 2000, est le produit d'une double activité de veille pendant la campagne de recrutement (y compris sur les risques de conflits d'intérêt) et de collecte de données sur les populations des auditionné·es, des recruté·es et des jurys. Pour les candidat·es, on s'intéresse notamment au genre, au temps après la soutenance pour avoir une audition/ un recrutement (semble s'être réduit en 2022), aux établissements de provenance (Paris/ province, universités/ IEP-ENS, etc.) et aux parcours après-thèse. On pourrait aussi discuter des profils des membres de COS et de leur évolution sur plusieurs années.

L'ANCMSP produit aussi des enquêtes contextuelles, qui donnent lieu à des rapports ponctuels. En 2023, le bureau a décidé de produire une enquête sur les vacataires, notamment pour vérifier la mise en œuvre de la mensualisation des vacances, obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2022 (art. 11 de la LPR). L'enquête a pour objectifs de visibiliser les conditions de travail dégradées pour les vacataires (comme les rappels sur la liste de diffusion) et de préparer des actions à la suite de l'enquête, notamment juridiques. L'enquête comporte deux volets :

- Un questionnaire adressé aux universités publiques et établissements qui font de la sociologie et de la science politique, en double (aux RH, aux départements et UFR concernés). Il y a peu de retours, peut-être du fait que les établissements ont du mal à admettre le non-respect

de la loi. La plupart annoncent un délai de mise en paiement de 2 mois, d'autres indiquent qu'il est impossible de répondre à l'exigence de mensualisation.

- Un questionnaire à destination des vacataires, qui a aussi peu de retours. Est-ce que le formulaire est peu visible, ou qu'il est difficile de raconter des situations intériorisées comme normales ?

Le bureau se pose la question de comment diffuser les questionnaires et favoriser la réponse, notamment en se demandant qui pourrait l'information du côté de l'administration (directeur·rices de licences ?), et comment toucher les précaires en l'absence de structuration et de coordination de collectifs de précaires (même si la mobilisation des derniers mois a réengagé des collectifs).

Le bureau se pose aussi des questions sur la pérennité de l'activité de production de ces données, assurée par un bureau composé de peu de personnes, de plus précaires, militant·es, bénévoles, et dispersé·es sur le territoire. Peut-être que davantage de moyens financiers (pour favoriser les déplacements et des sessions de travail collectif) et humains aideraient à produire des statistiques plus poussées ou des enquêtes qualitatives (sur les auditions, les parcours et les conditions de travail notamment). La question se pose aussi de maintenir des enquêtes annuelles (bilans CNRS et MCF) dont les résultats se répètent, par rapport à utiliser l'énergie du bureau pour analyser plutôt les « perdants » (précaires, vacataires) que les « gagnants ». D'autres enquêtes motiveraient aussi les membres du bureau, sur les discriminations de genre, de race, validistes subies dans nos disciplines ; sur la mobilisation et la démobilitation dans nos établissements, sur les profils de non-auditionné·e·s, etc.

Pour retrouver les résultats des enquêtes : sur le [site](#) et en s'inscrivant à la [liste de diffusion](#). Pour soutenir l'ANCMSP - notamment le travail de production de données réalisé par le bureau, il est aussi possible d'[adhérer](#) et de soutenir financièrement l'association.

Pourquoi et comment encadrer des thèses ? Premiers résultats d'une enquête sur les sciences juridiques

Luc Sigalo Santos, Vincent Lebrou

En résumé : Que signifie encadrer une thèse de doctorat, dans un contexte d'évolutions institutionnelles (professionnalisation, encadrement par comités de suivi) et sociales (érosion des vocations, pratiques professionnelles) ? Il existe peu d'enquêtes (au-delà de témoignages individuels) sur les encadrant·es, alors que le sous-encadrement est l'une des causes principales d'arrêts de thèse. L'enquête, menée depuis 2022, porte sur les juristes, ce qui permet un déplacement tout en restant proche des enjeux de la science politique, et en facilitant l'observation d'une discipline où l'insertion hors-ESR/ la professionnalisation est facilitée. L'enquête ethnographique (observations de comités de suivi de thèse, de formations à l'encadrement doctoral) est combinée à des entretiens avec des responsables d'ED et des directeur·rices de thèse. Les données sont récoltées dans quatre établissements différents.

Les premiers résultats montrent que l'encadrement doctoral est une relation faite d'échanges scientifiques (socialisation/ transmission de codes professionnels qui peut devenir complexe lorsque le doctorat s'engage sur des sentiers non-académiques), de rapports hiérarchiques parfois ambigus (rapports de pouvoir vs. patronage intellectuel) et de projections professionnelles. La situation d'encadrement permet aussi d'observer que si les institutions cherchent à rationaliser la production des thèses (indicateurs, limitation de durée), cela achoppe fréquemment sur les situations individuelles, les encadrant·es se sentant souvent démuni·es pour aider des doctorant·es en précarité financière ou psycho-sociale.

Les responsables de l'enquête aimeraient conduire une enquête quantitative auprès de DT de différentes disciplines, pour mettre en perspective les résultats de l'enquête ethnographique, et

mobiliseront les résultats d'un travail socio-historique mené par Pierre Verschueren pour remettre en contexte l'évolution des formes institutionnelles d'encadrement doctoral.

Question de départ

L'institutionnalisation, par décret en 2016, de comités de suivi individuels de thèse constitue une nouvelle étape de l'encadrement du doctorat. Les rares travaux traitant de ces comités y voient l'avènement d'un « tiers éducatif », de nature à « bouleverser la relation duale » entre encadrant·es et encadré·es (Jorro et Saboya, 2020). Serait-on alors entré dans un nouvel « âge de la régulation doctorale » (Serre, 2015), plus collégial, mieux à même de « professionnaliser » les doctorant·es, mais aussi d'assurer le respect de leurs conditions de travail, notamment pour les femmes que l'on sait surexposées au harcèlement (Gerard, 2017) ? Parce que les « mots d'ordre réformateurs » ne transforment pas systématiquement les pratiques professionnelles (Breton et Perrier, 2018), il y a fort à parier que les réformes du doctorat ne conduisent pas mécaniquement au déclin de la relation, « fortement asymétrique » (Herzlich, 2005), entre directeur·ice et doctorant·e. On peut dès lors s'interroger : l'ère des « patrons » de thèse mandarins dépeints dans *Homo academicus* (Bourdieu, 1984) est-elle vraiment révolue ? Plus généralement, que signifie encadrer une thèse de doctorat, dans le double contexte d'injonction à la professionnalisation et d'érosion des vocations académiques ?

Positionnement dans la littérature

Aussi important soit-il dans la production de la recherche, l'encadrement doctoral n'a pas fait l'objet d'enquêtes approfondies de sciences sociales en France. Entendu ici comme *l'ensemble des politiques institutionnelles et de pratiques de travail visant à réguler le déroulement des thèses et le parcours des doctorant·es*, il est présent en filigrane dans de nombreux travaux sur les parcours doctoraux (Gérard, 2014 ; Le Bayon, 2015 ; Serre, 2015), sans toutefois être pris pour objet en tant que tel. On connaît en particulier très mal le point de vue des encadrant·es, par-delà les témoignages individuels épars. Par comparaison, au Royaume-Uni, en Australie et au Québec, l'encadrement doctoral a fait l'objet de recherches dédiées en psychologie, sciences de gestion et sciences de l'éducation (Denis, 2020 ; Denis *et al.*, 2018, 2021 ; Gurr, 2001 ; Wright *et al.*, 2007). On y apprend notamment que le sous-encadrement est l'une des premières causes des arrêts de thèse, ce que confirment d'autres travaux récents (Balsam et Kanbar, 2018 ; Denis *et al.*, 2021 ; Dethier *et al.*, 2020 ; Haag, 2017). *In fine*, ces travaux s'attachent toutefois souvent à identifier ce qu'est un « bon » encadrement, dans une perspective assez normative, voire prescriptive.

Méthodes et données

En croisant la littérature sur les politiques de l'ESR, les professions académiques et le travail universitaire, cette communication s'interrogera sur les enjeux de l'encadrement doctoral en sciences juridiques (droit public, droit privé, histoire du droit).

Pourquoi enquêter sur les juristes ? Compte tenu des relations historiques entre la science politique et le droit, ce choix était initialement une façon de nous décaler à moindre frais. Classée dans le périmètre des sciences humaines et sociales, cette discipline présente plusieurs spécificités intéressantes pour l'analyse. D'abord, parce qu'elle est presque aussi ancienne que l'Université elle-même, elle est très institutionnalisée dans le paysage académique. Ensuite, le droit est l'une des dernières disciplines à disposer d'un concours national d'agrégation du supérieur pour accéder au statut de professeur·e des universités en France. Enfin, le droit permet à ses docteur·es, certes inégalement selon les spécialités, de se réorienter relativement facilement hors de l'ESR (entrée directe à l'école des avocats, concours de la fonction publique, passerelles vers le métier de juriste

d'entreprise et l'École nationale de la magistrature, etc.), ce qui n'est pas sans effets sur la façon d'envisager le doctorat.

Notre communication s'appuie sur un matériau ethnographique récolté depuis l'été 2022, combinant entretiens avec des responsables d'ED et des directeur·ices de thèses (n=18), et observations de comités de suivi de thèse (n=32). Ces données ont été recueillies dans quatre universités françaises à la morphologie variée. Elles sont complétées par des observations de formations à l'encadrement doctoral (n=6 jours), financées par le CNRS ou les Universités et assurées par un cabinet de conseil RH exclusivement composé de formateur·ices docteur·es.

Équipe et temps passé

Pilotage. Vincent Lebrou (MCF en science politique, U. Franche-Comté, CRJFC) et Luc Sigalo Santos (MCF en science politique, Aix-Marseille U., LEST).

Équipe. Vincent Lebrou, Luc Sigalo Santos, Julien Barrier (MCF en sociologie, ENS Lyon, Triangle), Lise Gastaldi (MCF en sciences de gestion, Aix-Marseille U., LEST), Pierre Verschueren (MCF en histoire contemporaine, U. de Franche-Comté, Centre Lucien Febvre).

Temporalité et financement. Financement principal de la Région Franche-Comté (dispositif ANER) de 50 000 € sur la période 2022-2025. Complément de 4 000 € de la Fédération des MSH Bourgogne-Franche-Comté. Complément de 4 000 € de l'Université Franche-Comté (dispositif « Chrysalide »). Complément de 1 500 € de l'InCIAM (Aix-Marseille U.).

Temps passé. Campagne d'entretiens et d'observations depuis l'été 2022, réalisés le plus souvent dans les interstices de la semaine de MCF... Enquête réalisée dans les villes de résidence et d'exercice (différentes) des deux coordinateurs de projet, soit quatre sites. L'un des porteurs de projet (Luc Sigalo Santos) a obtenu un CRCT au second semestre de la prochaine année universitaire, ce qui lui permettra de se consacrer pleinement à la recherche.

Principaux résultats

L'encadrement doctoral est une relation faite d'échanges scientifiques, de rapports hiérarchiques et projections professionnelles.

Elle peut d'abord être lue comme un processus de socialisation impliquant que le directeur·ice transmette des codes professionnels qu'il a largement hérités de sa propre expérience doctorale, en les reproduisant mais aussi parfois en en prenant le contrepied. La situation peut devenir épineuse, voire virer à la « schizophrénie » (Dahan, 2007), lorsque la thèse et le doctorant·e s'engagent sur des sentiers non-académiques que l'encadrant·e méconnaît.

L'encadrement doctoral peut ensuite apparaître comme une relation hiérarchique ambiguë, car les rapports de pouvoir y sont mâtinés de patronage intellectuel. Toutefois, en sciences juridiques, au-delà du seul caractère plus formalisé des interactions entre encadrant·es et encadré·es (Le Bayon, 2015, 278), la différence de statuts est le plus souvent affirmée et assumée : le pouvoir académique est concentré dans les mains des professeur·es agrégé·es du supérieur, qui gardent la haute main sur l'accès des doctorant·es aux colloques et aux revues scientifiques, ces dernier·es étant perçu·es comme des étudiant·es bien plus que comme des jeunes chercheur·es.

Enfin, l'encadrement permet de saisir la façon dont les institutions académiques s'efforcent de normaliser les conditions de réalisation du doctorat, qui demeurent très hétéroclites en sciences

humaines y compris en droit. De ce point de vue, si la rationalisation bureaucratique (*via* des indicateurs, des instances d'évaluation *ad hoc*, etc.) mise en œuvre par les ED a sensiblement contraint la durée des thèses, cette régulation institutionnelle achoppe fréquemment sur l'aspérité des situations individuelles. Ainsi les directeur·ices de thèse s'estiment-ils souvent très démunis pour aider leurs doctorant·es en difficulté financière ou en proie à des risques psycho-sociaux. Les arrêts de thèse font figure de bête noire des encadrant·es, directeur·ices comme responsables d'ED, non seulement car ils peuvent nuire à leur réputation professionnelle et à celle de leur institution, mais aussi car ils remettent parfois en cause la logique des « droits et devoirs » de la thèse à laquelle les juristes semblent particulièrement attachés.

Suites envisagées

Bien plus que l'argent, c'est le temps qui est le nerf de la guerre pour les membres du projet (MCF, responsables de diplôme, avec enfant(s) – parfois en bas âge – dont plusieurs « turbos profs », dispersés sur deux villes, ce qui limite le temps disponible et augmente le coût de coordination).

Dans l'idéal, nous aimerions conduire une enquête quantitative (questionnaire et traitement statistiques) auprès des directeur·ices de thèse des disciplines étudiées afin de mettre en perspective nos résultats ethnographiques. Pour cela, nous envisageons de nous adresser, d'une part, aux sections du CNU et à la conférence des directeur·ices d'ED concernées, et d'autre part aux ED et au service statistique du ministère de l'ESR (lequel n'a à ce jour pas répondu à nos sollicitations).

En outre, Pierre Verschueren, historien spécialiste de l'ESR, conduit dans le cadre du projet un travail socio-historique visant à retracer l'évolution des formes institutionnelles d'encadrement doctoral. Il s'agit d'abord d'identifier les sources disponibles et exploitables sur le sujet (cartons d'archives, notamment ministérielles, « témoins » interrogeables, etc.). Il s'agit ensuite de baliser les grandes étapes de la chronologie sur l'encadrement doctoral, notamment sur la seconde moitié du XX^e siècle en zoomant sur la figure centrale du directeur·ice de thèse (qui s'institutionnalise en 1969) et sur le rôle des ED (créées à partir du début des années 1990). Il s'agit enfin de proposer des analyses de ces évolutions.

Pour plus d'informations, des supports de communications peuvent être transmis sur demande : luc.sigalo-santos@univ-amu.fr et vincent.lebrou@univ-fcomte.fr

Discussion sur la production d'enquêtes sur le doctorat: objets, pratiques d'enquête et projets de recherche.

La session thématique avait pour objectif, au-delà de la présentation des travaux en cours, la discussion des enjeux politiques et pratiques de la production d'enquêtes sur le doctorat. Cette discussion a eu lieu au cours des deux sessions, en particulier lors de la seconde, organisée comme un atelier pour discuter des priorités pour les enquêtes à venir. Les participant·es ont été invité·es à réagir aux communications, tandis que la discussion a été guidée par les questions suivantes :

- Qui peut enquêter sur le doctorat et comment ? Quels sont les moyens nécessaires ? Comment répartir et articuler les efforts ?
- Quelles données et méthodes manquent ? Quels points aveugles de la littérature (genre, race, classe) ? Faut-il une approche comparative, disciplinaire, internationale, par type de financement, par objets de recherche/ terrains (entreprise, enseignement, santé, politique...) et comment ?
- Est-il possible de réaliser des enquêtes collectives par questionnaires, par observations et par entretiens à partir d'un protocole commun ? Comment circonscrire les terrains à comparer ?
- Quelles sont les questions centrales sur la recherche doctorale et les devenir·s des docteur·es dans et en dehors du champ académique ?

Enquêter sur le doctorat : objets et pratiques de recherche

1. *Penser le doctorat comme une carrière : exit, voice, loyalty - quels déterminants ?*

- Qu'est-ce qui fait qu'on/ que ça tient ? Alors même que les parcours sont hachés, que l'incertitude est forte, que les débouchés sont peu nombreux ?
- Comment on pallie (socialisations professionnelles et militantes, construction identité pour soi/ pour les autres) ? Hyper et hypo-socialisation et leurs effets (notamment en termes d'intégration des hiérarchies) ?
- Les sorties de l'ESR (abandon/reconversion) ou l'entrée dans la phase de qualification/candidature : quels effets ?
- Abandons/ arrêts de thèse, ruptures « volontaires » ou non (cf. enquête FNRS).
- Déplacements : où est-ce qu'on part ? Voir ce qui tourne « autour » du doctorat.
- Comment se préparent les recrutements/ place des laboratoires ?

2. *Conditions matérielles de réalisation de la thèse*

- Diversité des formes de travail
- Financements par laboratoire : comment, qu'est-ce qui est financé (terrains, colloques) ?
- Moyens matériels pour faire la thèse : bureaux partagés (avec titulaires ?)
- Faire une thèse au/avec le chômage ; quels effets de la réforme ?
- Différences entre Cifre et autres financements – en termes de conditions de travail (et de trajectoires) ?
- Mobilisations : dans quel état, et pourquoi ?
- Différences de perception entre encadrant·es et docs.

3. *Pratiques et conception des travaux de recherche sur le doctorat*

- Qui fait l'enquête, avec qui, pour qui ?
- Quel financement pour des enquêtes réalisées de manière volontaire jusqu'ici ?
- Comment gérer la fatigue de l'enquête
- Accès aux enquêté·es (notamment celles et ceux qui sont sorti·es de l'ESR)
- Données et diffusion d'enquêtes (universités, ED, UFR, laboratoires, HCERES, Collectifs locaux, AdCifreSHS (parcours, encadrement), ANRT, RESUP, relais locaux, syndicats)

- Quels modes de partage des données et des matériaux d'enquête / répliquabilité, maîtrise outils numériques...
- Enquêtes “scientifiques” vs. “militantes”
- Comment prendre en compte les mobilisations (notamment juridiques – ex. poursuite au TA par doctorant·es non financé·es pour travail dissimulé, pour non-paiement de vacations) ?

Exemples de projets de recherche identifiés

1. La **culture de la souffrance** en doctorat (transversal?)
2. **Apprendre le métier de chercheur·se** : enquête emploi du temps - disciplinaire mais comparatif entre différents types de financements.
3. **Poursuite de l'enquête sur les Cifre** en SHS : avec données de l'**ANRT** et/ou campagne **d'entretiens** pour mieux saisir les processus de (non)socialisation au monde académique et au monde de l'entreprise, les espaces d'intégration, le rôle des encadrant·es et du CST dans ce contexte. Comment on affirme - ou on fait oublier - ce qui est perçu comme une manière particulière de faire de la recherche (la Cifre) ?
4. **Encadrer les doctorats**. Pratiques d'encadrement : est-ce que les ancien·nes Cifre encadrent différemment ?
5. La **précarité en doctorat** : part des doctorant·es estimé·es en situation de précarité (sans financement, mais aussi **autres dimensions de la précarité - santé, social...**). Données ADUM à l'échelle nationale pour la précarité **financière** + questionnaire, entretiens et focus groups sur les autres dimensions. Garder une approche pluridisciplinaire pour répondre à la question de la spécificité des SHS. *Via* Observatoires de la vie étudiante des universités ?
6. **Doctorat et chômage**. (1) Objectiver/ compter le recours au chômage en doctorat ; et les effets de la réforme. (2) Un “chômage choisi” ? Vivre avec le chômage (financièrement, moralement, avec l'incertitude, le contrôle...). Quelles pratiques des laboratoires, DT et doctorant·es, quelle perception de la légitimité du recours au chômage - et de sa place dans les trajectoires doctorales ?
7. **Doctorant·es mobilisé·es** : qu'est-ce qui explique la mobilisation, son maintien, son succès ?
8. Diversités des **statuts et des formes de travail précaire/ incertain** dans l'ESR : vacataires, ATER, ATEN, CPJ, post-doc, IR...
9. **Parcours d'entrée dans l'ESR** (disciplinaire) : la socialisation progressive (dès le M1) à ce que constitue un “bon” doctorat, l'apprentissage des règles du recrutement, l'intégration des hiérarchies, la constitution de soutiens, les activités de “maintien” dans la file d'attente entre doctorat et éventuel postes, comment vivre la projection dans les postes (classement sans recrutement)... *Entretiens parcours de vie* ?
10. **Sorties/ arrêts de thèse** : perceptions différentes des encadrant·es et des chercheur·ses. Quelles ruptures et quels effets de la sortie ? A quel moment sort-on ? Reconversions, en particulier au moment des qualifications/ candidatures : pourquoi ? *Et en retournant la question (lien avec 9) : pourquoi est-ce qu'on reste ?*
11. Sur le **recrutement : contenus/ aires thématiques** des recruté·es (hors CNRS où le partage des projets pose des problèmes) ?

Annexe - exemples de projets de recherche réfléchis à l'occasion de la session thématique

Projet 1 – La “culture de la souffrance en doctorat »

Objet/ thème de recherche (conditions de travail, trajectoires/ devenirs, etc.) :

- Explorer l'idée d'une "culture de la souffrance" spécifique au doctorat.
- Comparaison avec d'autres milieux professionnels et avec le milieu étudiant.
- Construire cette catégorie et étudier sa diffusion chez les doctorant·e·s.
- Objectiver les “passeur·ses” de cette catégorie et les conditions qui rendent possibles/ acceptables les “petites” humiliations.

Premières questions de recherche :

Qu'est-ce que recouvre cette expression ? Quelle réalité empirique ? Existe-t-il des facteurs de souffrance au travail spécifique au doctorat ? Dans quelle mesure sont-ils différents de ce qui existe par ailleurs dans le monde professionnel ou étudiant ? Comment les doctorant·e·s reçoivent-ils cette culture et la déclinent dans leur propre pratique du doctorat ?

Méthodes envisagées (archives, questionnaires, observations, entretiens, méthodes numériques...);

- entretiens ?
- récupération des données en ligne issues de blogs et réseaux sociaux de doctorant·es pour y explorer la thématique de la souffrance au travail (par ex. avec le script de catégorisation en cours de développement par Julien Boelaert notamment)
- analyse sémantique des lettres de rejet / reviewer 2

A préciser :

- manière de circonscrire le(s) terrain(s) : par ex. enquête par discipline, par type de financement, par thématiques de recherche doctorale (enseignement, santé, politique, entreprise...), par statut (doctorant·e, docteur·e, encadrant·e, etc.) ou sociologie des institutions de socialisation à la recherche et de leurs acteur·es (école doctorale, collège doctoral, laboratoire, direction de thèse);
- dimension comparative du projet (y compris internationale si cela est pertinent);
- moyens nécessaires (ETP recherche/gestion, financement/ guichets, partenaires, collaboration, etc.)

Projet 2 - le métier de doctorant·e

Objet/ thème de recherche (conditions de travail, trajectoires/ devenirs, etc.) : Apprendre le métier de chercheur·se, et en même temps, le métier de doctorant·e

Premières questions de recherche :

- Quelles conditions de travail et de production de la recherche - comparatif en fonction des modes de financement et des disciplines en SHS (avec l'hypothèse de méthodes différentes par discipline) ? A quoi et où les doctorant·es travaillent-ils et elles ? Avec qui ? Moyens matériels pour faire une thèse (bureau, partagé, avec titulaires ?) + financement : qu'on finance et pour combien au niveau du labo - les terrains, les colloques ?
- Quelle socialisation à la recherche : séminaires, journées d'étude... ; et à d'autres milieux professionnels ?
- Quelle place des milieux militants/ de l'expérience militante dans la socialisation à l'ESR ?
- Spécificités des formes de financement du doctorat (allocation/ CD, Cifre, non-financé, doctorat en entreprise, autre...) ?

Manière de circonscrire le(s) terrain(s) : disciplinaire : socio/scpo

Méthodes envisagées (archives, questionnaires, observations, entretiens, méthodes numériques...);

- questionnaire statistique largement diffusé (sur la base du questionnaire cifre, en coupant au maximum les questions ouvertes) ;
- enquête emploi du temps - passation directe ou non (inclure les tâches de la journée, pendant une semaine, y compris les transports, les pauses café - avec collègues ou non, les moments d'angoisse, tout ça) ;
- entretiens semi-directifs par discipline, en veillant à varier les contextes de travail
- possible combinaison avec observation (en bibliothèque, en salle des doctorant·es...)

Dimension comparative du projet : entre différentes formes de financement.

Moyens nécessaires (ETP recherche/gestion, financement/ guichets, partenaires, collaboration, etc.)

- enquête collective
- en fonction du nombre de disciplines - contrats docs/ post-doc ?
- possible collaboration avec bibliothèques
- financement de laboratoires ?